

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 24 novembre 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois et le vingt-quatre novembre à 14 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 17 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

**OBJET** : Attribution d'une bourse aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO.

**PROCURATIONS** : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Ange-François LEANDRI, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, Elisabeth TABERNER à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

M. Jean-Baptiste OLLANDINI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité cet été par trois bacheliers qui ont obtenu la mention très bien afin d'obtenir une aide financière pour poursuivre leurs études.

Le gouvernement a confirmé la suppression de la bourse au mérite pour les étudiants à compter de la rentrée 2014/2015.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de récompenser des jeunes Proprianois ayant obtenu le baccalauréat avec la mention « très bien » en leur attribuant la somme de 1 000 € chacun.

Cette récompense sera attribuée aux bacheliers sur présentation de la copie de leur relevé de notes faisant apparaître la mention obtenue.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE favorablement sur le principe de cette récompense.
- ATTRIBUE une bourse d'un montant de 1 000 € aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 27.11.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 28.11.2023

Fait à PROPRIANO, le 24 novembre 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Le Secrétaire de séance

Jean-Baptiste OLLANDINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20231124-2023-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

